

Appel à manifestation d'intérêts – AMI

**Le transport fluvial**  
**de marchandises à**  
**l'échelle de**  
**l'agglomération**  
**du Grand Reims**

# SOMMAIRE

## I Objet de la procédure de sélection

1. Contexte et enjeux
2. Modalités de consultation

## II. Description des sites concernés

### 2.1 Zone des Coïdes

- a. Parcelle n°1

### 2.2 Port Colbert

- a. Parcelle n°2 .....
- b. Parcelle n°3 .....
- c. Parcelle n°4 .....

### 2.3 Centre .....

- a. Parcelle n°5 .....

### 2.4 Zone Industrielle Sud Est .....

- a. Parcelle n°6 .....
- b. Parcelle n°7 .....

## I. Objet de la procédure de sélection

### 1. Contexte et enjeux

Voies Navigables de France (VNF) est l'opérateur national de l'ambition fluviale. Etablissement au cœur de l'écosystème fluvial, VNF assure la gestion hydraulique, la valorisation du domaine public fluvial et porte la politique nationale du développement du transport par voie d'eau pour le compte de l'Etat.

VNF a également pour mission de promouvoir l'usage de la voie d'eau, que ce soit dans les champs de l'aménagement urbain, du développement touristique ou du développement économique des territoires. Il favorise l'implantation d'activités de transport fluvial (de passagers ou de marchandises) et travaille avec les collectivités à la mise en valeur de celles-ci.

La Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) regroupe 143 communes pour 300 000 habitants. Créée en 2017 la communauté urbaine a pour objectif l'élaboration, la révision et la modification des schémas en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'enseignement supérieur ou de transports.

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) le Grand Reims a pour mission de planifier et d'organiser le transport de personnes et des marchandises sur son territoire dans un objectif d'accompagnement de sa population et de décarbonation des mobilités. De ce point de vue, le Plan de mobilité (PDM) en cours de révision s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La logistique urbaine constitue un enjeu important des politiques de mobilité de la Communauté urbaine du Grand Reims, générant à la fois des externalités positives comme la performance, l'attractivité et la compétitivité des commerces et entreprises du territoire et contribuant au dépassement des valeurs limites européennes pour la qualité de l'air.

La logistique urbaine est aussi un champ en construction qui offre un terrain d'expérimentations et d'innovations organisationnelles, de services et technologiques. C'est sous cet angle qu'est construit le présent appel à projet.

Par ailleurs, cet AML s'inscrit également dans un contexte territorial comprenant deux enjeux :

- Les projets de renouvellement urbain à proximité des berges du canal de l'Aisne à la Marne qui se traduira par de grands chantiers urbains, mais également de réflexions plus globales sur l'organisation d'une logistique fluviale sur des axes du réseau à petit gabarit. Par ailleurs, comme toute communauté urbaine de plus de 150 000 habitants le Grand Reims a mis en place en 2022 une Zone à

faible émission (ZFE) à l'échelle de son centre-ville ayant un impact direct sur les chaînes logistiques de l'agglomération.

- La fin de concession des emprises portuaires gérées par la Chambre de commerce et d'industrie de la Marne (CCI) en septembre 2023 sur le port Colbert, la zone des Coïdes et la zone industrielle Sud-Est. L'ensemble de ces emprises bords à voie d'eau a été restitué au domaine public fluvial dont VNF a la responsabilité. En tant qu'établissement public, VNF a dans ses attributions le développement du transport par voie d'eau et la valorisation du domaine public fluvial.

L'objectif de cet AMI est de faire émerger des projets de logistiques fluviales aussi bien dans un cadre de livraison urbaine que de service aux entreprises du territoire via le foncier et les interfaces portuaires que VNF ou la collectivité pourraient mettre à disposition des éventuels lauréats via des appels à projets lancés dès 2025.

Les projets pourront être accompagnés par les dispositifs d'aides financières PAMI (Plan d'aide à la Modernisation et à l'Innovation) et PARM (Plan d'Aide au Report Modal), développés et gérés par Voies Navigables de France ainsi que des dispositifs tiers (programme REMOVE, certificats d'économie d'énergie...).

La performance des échanges des biens et services est l'un des éléments centraux de la viabilité, de l'attractivité et de la compétitivité d'un territoire. Face à ces constats VNF et la communauté urbaine du Grand Reims partagent la volonté de favoriser le développement de la logistique fluviale grâce aux infrastructures portuaires et quais situés dans Reims et plus largement à l'échelle de la métropole.

## 2 Modalités de consultation

Les candidats à la présente consultation pourront se positionner indépendamment sur deux sujets complémentaires :

- Leur intérêt pour l'occupation des fonciers identifiés dans le présent appel à manifestation d'intérêt (obligatoire)
- Leur intérêt pour participer au dimensionnement et à une occupation du futur quai à construire en centre-ville de Reims (parcelle n°5 – Reims Centre). (facultatif)

### 2.1 Occupation des fonciers en bord à voie d'eau

Les candidats répondront au questionnaire de synthèse portant sur les emprises fluvialo-portuaires de Reims qui a pour objectif d'appréhender le marché économique autour des fonciers identifiés ainsi que les conditions nécessaires au succès d'un report modal fluvial sur les emprises portuaires rémoises. Il consiste à rechercher des fournisseurs ou des acteurs économiques intéressés par les projets de ports, avant toute procédure de mise en concurrence, dans le but d'évaluer leur intérêt pour les sites portuaires.

Répondre à ce questionnaire n'engage en rien les candidats sur leur participation aux futures procédures de mise en concurrence qui seront établies dans la continuité de la présente consultation.

## 2.2 Aménagement et occupation du quai de centre-ville

Les investissements nécessaires à la construction et l'aménagement du quai en centre-ville de Reims (Parcelle n°5) seront pris en charge par la Communauté urbaine du Grand Reims en lien avec les services de VNF. Le Grand Reims souhaite s'appuyer sur les besoins des entreprises pour pouvoir dimensionner au mieux l'ouvrage. Les contraintes techniques déjà connues à ce jour sont précisées dans la description de parcelle.

Les étapes envisagées pour la construction de ce quai sont les suivantes :

### Candidature

Pour les candidats intéressés par l'occupation du quai de centre-ville (parcelle n°5 – Reims centre), les candidats sont invités à :

- Indiquer en détail l'utilisation qu'ils souhaiteraient faire de ce quai
- Préciser autant que possible les contraintes techniques nécessaires au bon fonctionnement de ce quai (dimensions minimales, tonnage, portance, etc) et du service logistique (accès sanitaires, eau, électricité, etc). Le candidat pourra agrémente sa réponse de plans et schémas s'il le juge pertinent.
- Préciser autant que possible l'organisation des flux envisagée sur le quai

### Audition

Les candidats qui indiqueront être intéressés par l'aménagement et l'occupation du quai en centre-ville seront auditionnés en début d'année 2025 par un jury composé de personnalités de la communauté urbaine du Grand Reims et de Voie Navigable de France.

Cette audition permettra de prendre connaissance du projet des candidats et de leurs besoins techniques dans l'optique de dimensionner au mieux le futur quai. L'audition n'aboutira à aucun classement des candidats.

### Construction du quai

Le Grand Reims se laisse toute liberté pour établir son propre cahier des charges à partir des besoins communs exprimés par les entreprises afin de répondre aux plus grands nombres d'usage à court, moyen et long terme.

### Occupation du quai

Une fois le quai aménagé, le Grand Reims et VNF porteront un appel à projet pour l'occupation de ce quai qui pourra être liée à l'occupation d'un autre foncier plus éloigné du centre-ville si l'occupation de ces deux parcelles permettent de répondre au fonctionnement d'un même service de logistique fluviale.

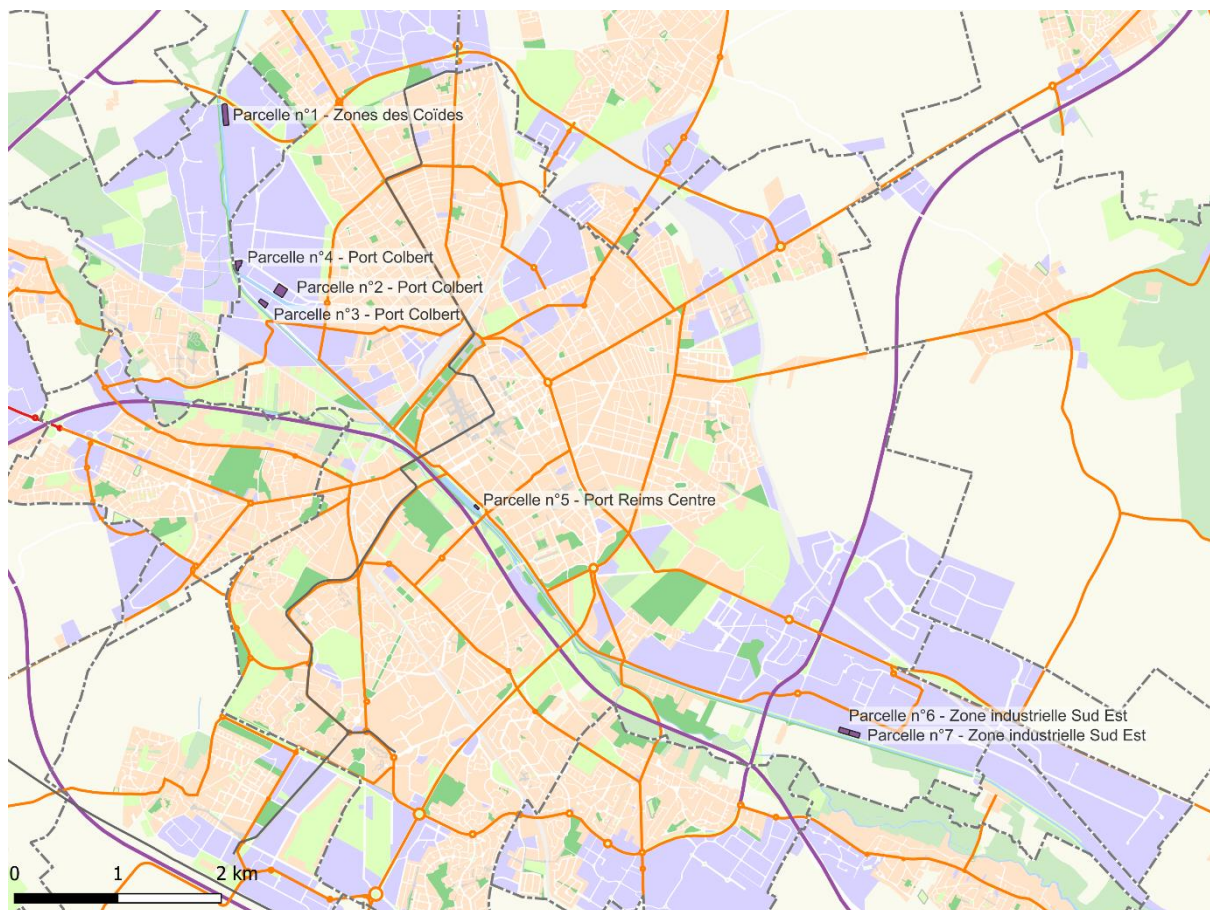
## II. Description des sites concernés

L'ensemble des parcelles suivantes sont situées dans l'agglomération du Grand

Reims. Cette zone géographique est traversée par le canal de l'Aisne à la Marne (CAM) de gabarit CEMT 1 au mouillage de 2,2m sur le chenal de navigation. Les bateaux admis sur ce réseau sont les Freycinets avec une capacité d'emport oscillant entre 200 et 300t (l'équivalent de 10 à 15 camions de 44t). Les horaires d'écluses sont les suivantes : 7h-19h. Pour plus d'informations sur cet itinéraire nous vous invitons à consulter le règlement particulier de police (RPP) n°8 liaison Marne-Escaut : [RPP n°8 - Liaison Marne-Escaut - version officielle \(vnf.fr\)](#) et l'Avis à Batellerie n°1 : [Avis à la batellerie n°1 du Bassin de la Seine - VNF](#)



Le canal de l'Aisne à la Marne (carte VNF)



Localisation générale des parcelles

## 2.1 Zone des Coïdes

Parcelle n°1 – Zone des Coïdes



N° parcelle cadastrale	AC0057
Surface totale	11 757m <sup>2</sup>
Surface non bâtie	11 757m <sup>2</sup>
Surface bâtie	0m <sup>2</sup>
Mètre linéaire de quai	195ml
Éléments d'amarrages	Oui
Bathymétrie au droit du quai	2,2m / 2,1m
Équipement	N-A
Raccordement réseaux	Electricité et eau à raccorder, présence de 2 piézomètres
Accès routier	Bon, via le Chemin de St Thierry et la D944 . A proximité de l'échangeur de St Thierry (A26) ; pont de Saint Thierry limité à 3,5t
Contexte économique	La zone des Coïdes fait partie du Parc Colbert, zone industrielle située au Nord-Ouest de Reims accueillant 500 entreprises. Quartier en pleine évolution autour d'une programmation mixte avec l'arrivée de l'ESAD et Neoma, il sera desservi par la future LHNS 1 (Ligne de bus à haut niveau de service allant jusqu'au campus Moulin de la Housse).
Remarques	Rampe camion à étudier



## 2.2 Port Colbert

### Parcelle n°2 – Port Colbert



N° parcelle cadastrale	AC0013
Surface totale	9760m <sup>2</sup>
Surface non bâtie	3300m <sup>2</sup>
Surface bâtie	6460m <sup>2</sup>
Mètre linéaire de quai	97ml
Éléments d'amarrages	Oui
Bathymétrie au droit du quai	N-A
Équipement	Hangar, bureaux et pont roulant hors d'usage
Raccordement réseaux	Eau et électricité
Accès routier	Bon, 2 entrées (côté quai et côté rue de

	Courcelles) proximité du centre-ville et de l'échangeur Reims centre (A4)
Contexte économique	Le Port Colbert fait partie du Parc Colbert, zone industrielle située au Nord-Ouest de Reims accueillant 500 entreprises. Quartier en pleine évolution autour d'une programmation mixte avec l'arrivée de l'ESAD et Neoma, il sera desservi par la future LHNS 1 (Ligne de bus à haut niveau de service allant jusqu'au campus Moulin de la Housse).
Remarques	Embranchement ferroviaire opérationnel

Parcelle n°3 – Port Colbert



N° parcelles cadastrale	AC0002 – AC0003 – AC0004
Surface totale	3550m <sup>2</sup>
Surface non bâtie	3550m <sup>2</sup>
Surface bâtie	0m <sup>2</sup>
Mètre linéaire de quai	30ml
Éléments d'amarrages	Oui
Bathymétrie au droit du quai	1,7m/1,8m
Équipement	
Raccordement réseaux	N-A

Accès routier	Bon, proximité du centre ville et de l'échangeur Reims centre (A4)
Contexte économique	Le Port Colbert fait partie du Parc Colbert, zone industrielle située au Nord-Ouest de Reims accueillant 500 entreprises. Quartier en pleine évolution autour d'une programmation mixte avec l'arrivée de l'ESAD et Neoma, il sera desservi par la future LHNS 1 (Ligne de bus à haut niveau de service allant jusqu'au campus Moulin de la Housse).
Remarques	



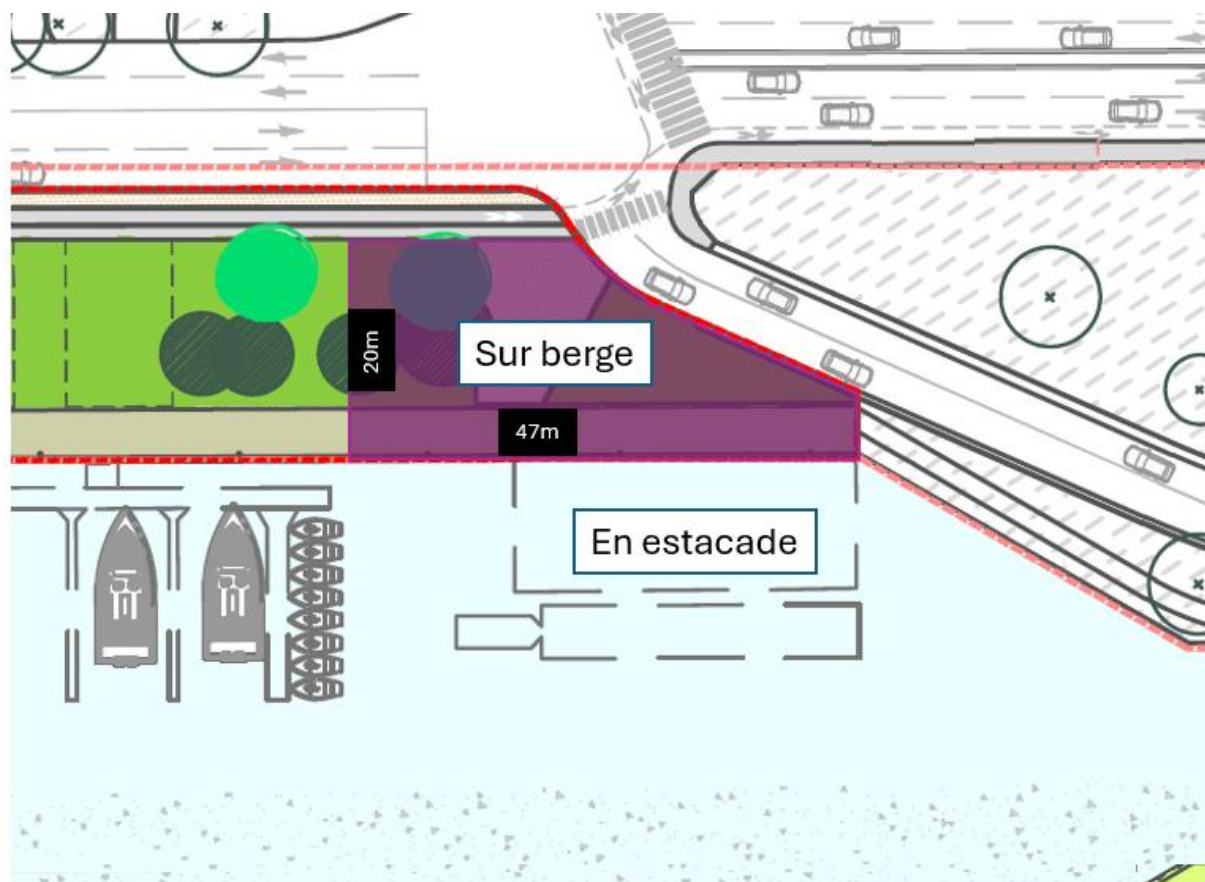
Parcelle n°4 –  
Port Colbert

N° parcelles cadastrale	AC0017
-------------------------	--------

Surface totale	4630m <sup>2</sup>
Surface non bâtie	4630m <sup>2</sup>
Surface bâtie	0m <sup>2</sup>
Mètre linéaire de quai	45ml
Éléments d'amarrages	Oui
Bathymétrie au droit du quai	A vérifier
Équipement	N-A
Raccordement réseaux	N-A
Accès routier	A créer, accès partagé. Parcelle à proximité du centre ville et de l'échangeur Reims centre (A4)
Contexte économique	Le Port Colbert fait partie du Parc Colbert, zone industrielle située au Nord-Ouest de Reims accueillant 500 entreprises. Quartier en pleine évolution autour d'une programmation mixte avec l'arrivée de l'ESAD et Neoma, il sera desservi par la future LHNS 1 (Ligne de bus à haut niveau de service allant jusqu'au campus Moulin de la Housse.
Remarques	Parcelle en friche

### 2.3 Reims centre

## Parcelle n°5 - Reims Centre



N° parcelles cadastrale	N-A
Surface totale	400 à 600m <sup>2</sup> sur berge ou en estacade (à définir)
Surface non bâtie	- m <sup>2</sup>
Surface bâtie	- 2
Mètre linéaire de quai	40 ml minimum
Éléments d'amarrages	Prévus
Bathymétrie au droit du quai	1,2m (à ce jour)
Équipement	
Raccordement réseaux	
Accès routier	Accès direct au cœur de Reims
Remarques	Espace de logistique urbaine au sein de l'espace de promenades et de loisirs des Berges de Reims
Contraintes	<p>Activité possible en matinée avec un espace rendu au public dans l'après-midi (heure à définir) et le soir.</p> <p>Ne pas installer de clôtures permanentes fermant la vue et l'espace.</p> <p>Evacuer au maximum l'ensemble des</p>

	<p>éléments nécessaires au fonctionnement du site et mutualiser le stockage des éventuels éléments restant dans un bâtiment réduit.</p> <p>Conserver à minima une promenade piétonne le long de l'eau de 5 m de large.</p> <p>Bateau de 38,5m de long maximum</p>
--	---

## 2.5 Zone industrielle Sud Est

Parcelle n°6 – Zone industrielle Sud Est



N° parcelles cadastrale	EO0130
Surface totale	5150m <sup>2</sup>
Surface non bâtie	5150m <sup>2</sup>
Surface bâtie	0m <sup>2</sup>
Mètre linéaire de quai	100ml
Éléments d'amarrages	Oui
Bathymétrie au droit du quai	1,8m
Équipement	N-A
Raccordement réseaux	N-A
Accès routier	Moyen, nécessite un accès par la rue Freyssinet et le chemin de halage ou la parcelle voisine (EO0202)
Contexte économique	La ZI Sud Est fait partie de l'ECOPARC

	Reims Sud, zone d'activités rassemblant un certain nombre d'entreprises de logistiques à vocation tertiaire, de recherche, d'enseignement supérieur et industriel, située au Sud-Est de Reims et accueillant plus de 1000 entreprises. Accès direct autoroutes A4 / A34 / A26
Remarques	Parcelle en contre bas du quai

Parcelle n°7 – Zone industrielle Sud Est



N° parcelles cadastrale	EO0202
Surface totale	5010m <sup>2</sup>
Surface non bâtie	5010m <sup>2</sup>
Surface bâtie	0m <sup>2</sup>
Mètre linéaire de quai	100ml
Eléments d'amarrages	Oui
Bathymétrie au droit du quai	1,8m

Equipement	N-A
Raccordement réseaux	N-A
Accès routier	Moyen, nécessite un accès par la rue Freyssinet et le chemin de halage.
Contexte économique	La ZI Sud Est fait partie de l'ECOPARC Reims Sud, zone d'activités rassemblant un certain nombre d'entreprises de logistiques à vocation tertiaire, de recherche, d'enseignement supérieur et industriel, située au Sud-Est de Reims et accueillant plus de 1000 entreprises. Accès direct autoroutes A4 / A34 / A26
Remarques	Structure de bâtiment présente sur la parcelle.